

Introduction

Chercher à déterminer ce que l'on entend par économie de la concurrence, et les problèmes auxquels peuvent être confrontées les entreprises, nous oblige, d'une part à préciser le contexte de notre réflexion, d'autre part à circonscrire chacun des termes énoncés.

1/ Le contexte économique et social de ces vingt dernières années peut être résumé par les faits suivants :

- La mondialisation de l'économie (intensification des échanges, passage du GATT à l'OMC, flux des investissements directs, émergence des multinationales...)
- La place de la finance et la globalisation financière : logique des 3 D (déréglementation, décloisonnement, désintermédiation).
- La montée en puissances des idées libérales, surtout depuis l'effondrement du mur de Berlin (1991), la dislocation de l'Union soviétique (année 90) et l'ouverture de la Chine (bien que cette dernière cherche une troisième voie, associant communisme et principes du capitalisme, on peut considérer que depuis son adhésion à l'OMC, elle est entrée dans l'ère de l'échange et d'une ouverture plus marquée vers les autres économies).
- La création de zones d'échanges, Europe (25 membres), ALENA (Amérique du Nord, Canada, Mexique), MERCOSUR (Amérique Latine), ASEAN (pays asiatiques).
- L'Europe, qui depuis le Traité de Maastricht et les accords de Schengen (libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux), s'est affirmée sous de nombreux plans : *industriel* (la CECA, à l'origine de la CEE, coopération entre les pays européens dans différents domaines, exemple de l'aéronautique, avec le GEIE Airbus), *monétaire* (les années 2000 sont caractérisées par l'arrivée de l'Euro; la mise en place d'une parité de taux de changes fixes entre les différentes monnaies nationales ; la création de la Banque Centrale européenne dont la mission principale est de contenir l'inflation en jouant sur les taux d'intérêt...), *financière* (création d'Euronext, place boursière européenne ; organisme de contrôle des opérations financières dans chaque pays européen à l'instar de l'AMF en France...), *économique* (les échanges intra-européens représentent près de 75% des flux de transactions ; le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) qui s'appuie sur une série de critères tels que le taux d'intérêt, le taux d'inflation, la dette publique, le déficit public...), *juridique* (existence d'une Cour de justice européenne, d'un parlement européen et d'une commission européenne, d'un commissaire de la Concurrence, statut de société européenne et de GEIE...), *sociale* (émergence d'une législation européenne, concept d'Europe sociale, statut du comité d'entreprise européen...) et enfin *géographique* (l'élargissement de l'Europe qui compte depuis mai 2004, 25 membres, devrait continuer à intégrer d'autres nations d'ici l'horizon 2007-2008...).

2/ Des questions de définition

Les notions d'entreprise et de concurrence renvoient toutes deux à des conceptions théoriques et des considérations empiriques disparates.

- Si l'on s'en tient au sens courant, le terme « entreprise » renvoie à « ce que l'on propose d'entreprendre, à la mise à exécution d'un projet ». Du point de vue économique, il s'avère que l'on est amené à parler **d'esprit d'entreprise**, comme d'une « *tendance à entreprendre* » ; de **libre entreprise**, comme la liberté « *de créer et de gérer des entreprises privées en régime capitalistique* » (cette idée du libéralisme ne s'appliquerait donc pas aux entreprises publiques). Progressivement, l'entreprise devient **le fait**, pour un entrepreneur « *de s'engager à fournir son travail et parfois la matière pour un ouvrage donné dans des conditions données* ». Finalement, l'entreprise sera définie comme « *une organisation autonome de production de biens ou de services marchands* ». Si cette définition se rapproche davantage des préoccupations de l'économiste. Il convient d'y apporter quelques précisions. La notion d'organisation consiste à la fois à prendre telles ou telles dispositions, à mettre en oeuvre tels ou tels moyens en vue d'atteindre des objectifs, mais également à régler l'entreprise pour la faire fonctionner.

Une vision simple et courante de l'entreprise consiste à la définir comme une entité technique, cherchant à combiner de façon optimale ses différents facteurs de production, le travail et le capital (ce sont les moyens), afin de maximiser un profit (c'est l'objectif). Depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, de nombreux économistes (Galbraith, Berle, Means...) ont considéré que cette approche réduisait l'entreprise à un processus technique de transformation d'input (matières premières) en output (produits finis). Or l'entreprise est également **une entité sociale**, composée d'individus qui sont mis en relation, qui ont des motivations (Ecole des Ressources Humaines, Maslow), qui occupent une place (services, fonctions...) ou un statut (cadre, ouvriers qualifiés...). En outre, l'entreprise est **une organisation**, dont la structure est constituée par l'agencement des divers services les uns par rapport aux autres. Etablir la structure de l'entreprise consiste donc : à définir les services à constituer (agencement des postes de travail), à établir les attributions de chacun (organisation scientifique du travail selon F.W Taylor), à fixer les moyens qui doivent leur être affectés, à préciser les relations entre les services. Par ailleurs, l'entreprise est **un centre de décisions** dans lequel on doit préciser les relations hiérarchiques (autorité, pouvoir), les modes de communication, les questions de responsabilisation et de décentralisation.... Enfin, l'entreprise est **un système** (travaux de Forrester) plus ou moins ouvert sur son environnement (l'analyse systémique renvoie aux systèmes ouvert/fermé, aux différents sous-systèmes : système productif, système mercatique, système d'information...).

Ces différentes approches de l'entreprise montrent la richesse du concept. L'entreprise comporte 5 dimensions : technique, sociale, organisationnelle, décisionnelle et systémique. Elle est généralement organisée en différentes fonctions (commerciale, financière, ressources humaines...) et peut être appréhendée selon différents critères : la taille, le secteur (activité principale), la branche (toutes les activités), la richesse créée, l'environnement... Ces différentes approches de l'entreprise serviront de toile de fond pour analyser la notion de concurrence.

- Dans le sens courant, la **concurrence** est associée à une « *rivalité entre plusieurs personnes* ». Dans un sens plus économique, il s'agit « *d'un rapport entre entreprises qui se disputent une clientèle* ». On y parle ainsi de **libre concurrence**, comme « *d'un régime qui laisse à chacun la liberté de produire, de vendre ce qu'il veut, aux conditions qu'il choisit* » (notions de libéralisme et d'économie de marché) ; de **concurrence illicite** ou **déloyale**. La concurrence est associée à un **prix** : « *le prix qui supporte la concurrence*, (il s'agit en fait de l'avantage concurrentiel ou compétitif de l'entreprise), *le prix défiant toute concurrence*, en d'autres termes, *le prix très bas* » (ce dernier introduit la notion de **Dumping** et une relation importante, celle qui relie le prix aux coûts). Elle peut être caractérisée, idée de **concurrence pure et parfaite**, il s'agit « *d'un modèle de marché sur lequel est fondée la théorie économique néoclassique et la loi de l'offre et la demande* ». Le contraire de la concurrence s'appelle association, entente, exclusivité, monopole.

3/ Le contexte et les définitions étant précisés, nous pouvons formuler la problématique suivante :

Que signifie aujourd'hui la formule suivante : L'entreprise doit œuvrer dans un environnement concurrentiel ?

Cette problématique occupera toute notre réflexion durant les séances qui vont suivre.

4/ Plan retenu

Pour répondre à cette question, nous partirons du postulat suivant : l'économie moderne est caractérisée depuis plusieurs années par une montée en puissance des principes libéraux, et d'une organisation des échanges qui lui est chère, le marché. Une caractéristique importante de ce marché est généralement présentée sous le nom de concurrence.

- Nous chercherons dans un premier temps, à définir le lien qui unit la concurrence au marché en retenant les 4 configurations suivantes : 1° La concurrence est présentée comme un principe fondamental du marché ; 2° La concurrence est associée à une structure de marché ; 3° Les limites de l'articulation marché-concurrence ; 4° Le positionnement du droit de la concurrence.

- Nous présenterons dans un deuxième temps, une analyse de la concurrence « non marchande » (ne transitant pas par les mécanismes du marché, c'est-à-dire les prix). L'entreprise peut être présentée comme une organisation susceptible de générer un mécanisme de coordination (contrat, principes hiérarchiques, couple autorité/hiérarchie...). La théorie des organisations (Ménard, 1999), et plus précisément l'approche en termes de coûts de transaction (évoquée par Ronald Coase) dissocie le marché (coûts de transaction) de l'entreprise (coûts de l'organisation). Cette dernière peut ainsi choisir entre faire ou faire faire. Ce processus stratégique prend la forme d'une intégration (verticale, horizontale ou transversale), d'une technique d'impartition (sous-traitance, franchise, concession, licence) ou d'une externalisation.

- Enfin, nous évoquerons l'existence de formes hybrides (Williamson) se situant entre le marché et l'organisation. Certaines caractéristiques (actifs spécifiques, comportements opportunistes) peuvent en effet amener l'entreprise à œuvrer à partir de deux mécanismes de coordination (logique propre aux alliances et aux relations de partenariat). Ces « nouvelles » formes d'organisation nous obligent à repenser le droit de la concurrence.

PLAN

INTRODUCTION

1^{ère} PARTIE : LA CONCURRENCE ET LE MARCHÉ

Chap I : La concurrence, un principe du marché

Chap II : La concurrence, une structure du marché

Chap III : Les limites de la relation marché – concurrence

Chap IV : La position du droit de la concurrence

2^{ème} PARTIE : LA CONCURRENCE ET L'ORGANISATION

Chap I : Les apports de la théorie des organisations

Chap II : Les stratégies d'intégration, d'impartition et d'externalisation

Chap III : Les limites de l'approche

Chap IV : La position du droit de la concurrence

3^{ème} PARTIE : LA CONCURRENCE ET LES FORMES HYBRIDES

Chap I : Les apports des formes hybrides

Chap II : Les limites de l'approche

Chap III : Les questions posées au droit de la concurrence

CONCLUSION